COMMISSION CANADIENNE DES AFFAIRES POLAIRES

2011-2012

Rapport annuel

Canada

L'honorable ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord

Terrasses de la Chaudière

10, rue Wellington

Tour Nord, pièce 2100

Gatineau (Québec)

K1A 0H4

Monsieur le ministre,

Au nom de la Commission canadienne des affaires polaires, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de la Commission pour la période allant du 1er avril 2011 au 31 mars 2012.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Bernard W. Funston

En 2008, la Commission canadienne des affaires polaires publiait dans *Phares du Nord* les résultats de son étude consultative de deux ans sur l'infrastructure et la logistique de recherche dans le Nord canadien. Les auteurs de l'étude recommandaient un réseau intégré pan-nordique d'installations de recherche, tout en faisant ressortir la nécessité de moderniser la plus grande partie de l'infrastructure scientifique du Nord du Canada. Le rapport *Phares du Nord* n'est pas étranger à la décision du gouvernement du Canada d'investir 85 millions de dollars dans des travaux de rénovation et de modernisation des installations de recherche et de surveillance dans l'ensemble du Nord, par l'intermédiaire du Fonds pour l'infrastructure de recherche dans l'Arctique (FIRA). Le présent rapport annuel est illustré de photographies de certaines des installations améliorées grâce au financement du FIRA.

Table des matières

Mandat	3
Conseil d'administration	4
Message du président	5
Rapport du directeur exécutif	7
But et priorités	10
Cette année à la Commission canadienne des affaires polaires	11
Rapport de la direction	17
Rapport du vérificateur	18
États financiers	19
Notes aux états financiers	23
Annexe à la Déclaration de responsabilité de la direction	37

Mandat

La Commission canadienne des affaires polaires, créée en 1991, a les responsabilités suivantes : promouvoir et diffuser les connaissances relatives aux régions polaires arctiques et antarctiques, et suivre leur évolution; aider à sensibiliser le public à l'importance de la science polaire pour le Canada; intensifier le rôle du Canada sur la scène internationale à titre de nation circumpolaire, et recommander la direction d'une politique sur la science polaire au gouvernement.

Conformément à son mandat, la Commission organise des conférences et colloques, publie de l'information sur des questions liées à la recherche polaire, établit et maintien des réseaux de savoir polaire, et collabore étroitement avec les autres organismes gouvernementaux et non gouvernementaux pour encourager les études canadiennes sur les régions polaires.

La Commission est le principal point de contact du Canada avec les scientifiques qui s'intéressent aux questions circumpolaires. Elle représente le Canada au sein du Comité international pour les sciences arctiques (CISA) et du Comité scientifique de la recherche antarctique (CSRA). En outre, elle maintient une relation avec les organismes et instituts de recherche partout dans le monde circumpolaire. En plus de compléter son activité liée à la recherche dans le pays, sa collaboration avec les scientifiques des affaires polaires à l'échelle internationale est pour le Canada un moyen de contribuer aux projets scientifiques multilatéraux qui l'intéressent.

Antérieurement logé dans un immeuble de l'époque de l'Année polaire internationale 1957-1958 (Année géophysique internationale), le Centre d'études nordiques de Churchill fonctionne désormais dans une installation vaste et bien équipée, plus économe en énergie. Parmi les projets en cours, mentionnons des études sur le changement climatique, l'ours polaire, les contaminants, l'hydrologie, le tourisme et la sauvagine migratrice. Photo : Churchill Northern Studies Centre

Conseil d'administration

Le conseil d'administration est l'organisme qui régit la Commission canadienne des affaires polaires. Ses membres sont nommés par le gouverneur en conseil et doivent rendre compte au Parlement par l'entremise du ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord. Le conseil d'administration fournit les orientations et délègue les pouvoirs au directeur exécutif qui, à son tour, gère la Commission. Cette année, le Conseil s'est réuni physiquement à Edmonton et à Churchill et a tenu une réunion par conférence téléphonique.

Membres du conseil

Bernard W. Funston (président)
Ottawa (Ontario)

Nellie Cournoyea (vice-présidente)
Inuvik (Territoires du Nord-Ouest)

Barrie Ford
Kuujjuaq (Québec)

Martin Fortier
Québec (Québec)

Robert Gannicott
Toronto (Ontario)

David Hik
Edmonton (Alberta)

Rob Huebert
Calgary (Alberta)

Maxim Jean-Louis
Sudbury (Ontario)

John Nightingale
Vancouver (Colombie-Britannique)

Darielle Talarico
Whitehorse (Yukon)

Message du président

Au nom du Conseil d'administration de la Commission canadienne des affaires polaires, j'ai le plaisir de faire état de succès mesurables, au cours du présent exercice, pour établir le rôle de la Commission en tant qu'institution nationale pertinente et respectée, qui se consacre à l'élargissement et à la diffusion des connaissances sur les régions polaires.

La Commission accueillait, en mars 2012, un nouveau directeur exécutif et se dotait d'une vision dynamique et nouvelle dans le cadre de la stratégie du gouvernement pour le Nord. À ce titre, la Commission contribuera de façon appréciable à établir le leadership du Canada dans les régions polaires et les affaires polaires.

Le mandat de la Commission, tel qu'établi dans la *Loi sur la Commission canadienne des affaires polaires*, est vaste et vise à promouvoir le développement et la diffusion des connaissances sur les régions polaires, ce qui inclut le savoir autochtone. La Commission vise à être la principale institution nationale du Canada qui se consacre à la connaissance des régions polaires.

Au cours de l'exercice, le Conseil d'administration a défini sa vision pour les trois prochaines années, et a élaboré un plan stratégique prospectif qui, en plus de faire de la CCAP un centre national du savoir sur les régions polaires, fera également progresser la présence du Canada, son leadership et son autorité dans l'Arctique et l'Antarctique. Je suis très fier du travail que nous avons accompli pour en arriver à la production de ce plan, par lequel nous dégageons les grandes priorités qui appuieront notre mandat et contribueront à la mise en œuvre de la stratégie du Canada pour le Nord :

> dynamiser et créer davantage de réseaux pour réunir les connaissances sur les régions polaires;
>
> dresser la synthèse du savoir polaire afin de dégager les perspectives, les enjeux et les tendances;
>
> diffuser efficacement ce savoir et en faire la synthèse.

L'aspect scientifique de notre travail se retrouve dans diverses publications, par exemple le *Rapport scientifique sur l'année polaire internationale : faits saillants canadiens*, qui offre la synthèse de l'apport scientifique du Canada à l'Année polaire internationale. Il s'adresse à divers destinataires, notamment le grand public, les écoles et les universités, les responsables de l'élaboration des politiques et les médias. Il sera distribué avant, pendant et après la conférence internationale finale de l'API qui aura lieu à Montréal du 22 au 27 avril 2012. Cette conférence marquera le point culminant du processus de l'API 2007-2008 et on s'attend à la participation d'environ 2 500 personnes.

La Commission est consciente qu'elle doit également intégrer la portée plus vaste du savoir polaire, notamment les aspects sociaux, culturels, économiques, politiques et géopolitiques. Les Canadiens qui vivent dans le Nord ont leurs propres aspirations. La Commission renouvellera sa présence dans le Nord en recrutant un coordonnateur nordique et en ouvrant un bureau du Nord à l'automne de 2012. Nous voyons dans ce

bureau un moyen d'améliorer encore nos réseaux nordiques et d'œuvrer directement avec les gens du Nord sur les questions qui sont importantes pour eux.

Dans les années qui viennent, les réseaux et partenariats que construit la Commission dans l'Arctique/dans le Nord, ainsi que dans l'Antarctique, en Europe, en Asie et dans l'hémisphère Sud, auront pour objet d'affirmer et de confirmer le rôle du Canada en tant que nation polaire.

Ces progrès, nous ne les avons pas accomplis par nos seuls efforts. La Commission a bénéficié du soutien du ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord et continue à coopérer de façon fructueuse avec les fonctionnaires du Ministère et des autres ministères et organismes fédéraux. Leur aide et leur soutien ne sont pas étrangers au succès des efforts de la Commission pour revitaliser cette importante institution canadienne.

Le président,

Bernard W. Funston

Rapport du directeur exécutif

L'exercice 2011-2012 a été une année de transition pour la Commission, qui commençait la mise en œuvre du plan stratégique élaboré par le Conseil d'administration en 2011. Permettez-moi de donner quelques précisions sur les principaux points saillants de l'exercice écoulé.

Les préparatifs de la conférence finale de l'Année polaire internationale, sur le thème « De la connaissance à l'action », Montréal (avril 2012), ont été au cœur même des activités de la Commission pendant une bonne partie de l'année. Celles-ci ont inclus la publication d'un résumé non technique des résultats obtenus par les projets canadiens de l'Année polaire internationale, conformément au mandat de la Commission en matière de diffusion des connaissances sur les régions polaires et à la priorité du Conseil d'administration de dresser et de diffuser la synthèse des constatations de la recherche polaire. Le rapport peut être consulté sur le site Web de la CCAP et est disponible en version imprimée.

En partenariat avec les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, la Commission a continué à soutenir le Réseau canadien d'opérateurs de recherche nordique (RCORN) et a été l'hôtesse de son assemblée annuelle (mars 2012) à Churchill (Manitoba), soit plus précisément au Centre d'études nordiques de Churchill. Ce réseau autorise une plus grande coordination et une plus grande efficacité dans l'exploitation des infrastructures de recherche nordique, permet de réduire les coûts et d'améliorer l'accès des chercheurs à une vaste gamme de régions éloignées dans le Nord canadien.

La Commission canadienne des affaires polaires est l'instance canadienne qui fait partie du Comité international pour les sciences arctiques (CISA), organisation scientifique internationale non gouvernementale qui encourage et facilite la collaboration internationale dans la recherche sur l'Arctique. Au cours du présent exercice, c'était au tour du Canada d'accueillir, en 2012, la semaine du Sommet de la science arctique (SSSA). La Commission a organisé cet événement de prestige et en a établi la planification afin qu'elle coïncide avec la conférence 2012 de l'Année polaire internationale. La Commission a également élaboré, et héberge, le site Web de la SSSA 2012.

L'expertise canadienne acquise dans l'Arctique est appliquée de routine dans l'Antarctique et ce qu'apprend le Canada dans l'Antarctique, par la recherche sur les glaces, le climat, la restauration des sites contaminés et nombre d'autres domaines, est également utile dans l'Arctique. Le Canada a un long et excellent dossier en matière de contribution à la recherche antarctique, comme il ressort des nombreuses références au Canada et aux Canadiens sur la carte de l'Antarctique : endroits comme Skidoo Nunatak, le glacier Bartlett et les monts Wilson, et plus d'une centaine d'autres. Cette année, la Commission a continué à faire la promotion du programme de recherche antarctique du Canada, qu'elle a préparé avec le concours du Comité canadien de la recherche antarctique, composé de représentants des universités et de ministères et organismes fédéraux concernés par les questions antarctiques. Après sa mise en œuvre, le programme permettra au Canada de devenir membre à part entière du Traité de l'Antarctique.

La Commission canadienne des affaires polaires est l'instance canadienne membre du Comité scientifique de la recherche antarctique (CSRA). La Commission a amorcé cette

année ses préparatifs pour la prochaine rencontre des délégués du CSRA et la conférence scientifique publique qui se tiendra en juillet 2012 à Portland, Orégon, aux É.-U.

Cette année a marqué le départ à la retraite de mon prédécesseur, Steven C. Bigras, au poste de directeur exécutif de la Commission canadienne des affaires polaires. En fait, l'association de Steven avec la Commission remonte à la genèse de celle-ci. Il travaillait alors pour ce qui s'appelait le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et il a participé à la préparation du mandat de la Commission, dans le but de répondre aux besoins de la collectivité de la recherche polaire identifiés dans les enquêtes et études qui ont abouti à sa création en 1991. En sa qualité de directeur exécutif, Steven s'est acquitté avec honneur de sa tâche sous la gouverne de quatre conseils d'administration, depuis 1999 jusqu'à son départ à la retraite en 2012. J'aimerais lui adresser mes remerciements pour son excellent travail tout au long de son association avec la Commission.

J'aimerais également saluer le travail abattu par le conseiller scientifique principal, Jean-Marie Beaulieu, qui a su relever avec succès le défi d'agir à tire de directeur exécutif par intérim jusqu'à mon arrivée en mars.

Avant de me joindre à la Commission canadienne des affaires polaires, j'ai été directeur de la Division Nord du Canada de la Commission géologique du Canada. J'ai été le géologue en chef et fondateur du Bureau géoscientifique Canada-Nunavut, à Iqaluit, et j'ai eu le plaisir de deux décennies de recherche géologique sur le terrain dans l'est de l'Arctique canadien, surtout au Nunavut, au Nunavik et au Nunatsiavut. Je ressens un fort sentiment d'enthousiasme à l'idée de diriger la Commission en cette époque d'importance renouvelée des régions polaires et d'intérêt accru à leur endroit sur notre planète.

Le monde s'éveille au rôle essentiel que jouent l'Arctique et l'Antarctique dans le climat mondial, les courants océaniques, la chaîne alimentaire et bien davantage. Les enjeux pressants que nous affrontons dans les régions polaires, tant sous les aspects environnementaux et sociaux que sur les plans économiques et géopolitiques, exigent des réponses intelligentes, éclairées, reposant sur les meilleurs renseignements disponibles. L'Année polaire internationale 2007-2008 nous a rapporté une manne de nouvelles connaissances des régions polaires et a permis d'établir les priorités de recherche pour les prochaines décennies; de plus, les chercheurs polaires sont résolus à conserver l'esprit de la conférence finale « De la connaissance à l'action », qui a marquera la clôture de l'API à Montréal, en avril 2012. Ici, chez nous, se déroule selon les prévisions la

planification nécessaire à la nouvelle station de recherche canadienne dans l'Extrême-Arctique, qui jouera un rôle de premier plan dans la création de nouvelles connaissances sur les régions polaires. J'aurai grand plaisir à participer aux vues du Conseil et à sa vision stratégique et, guidé par la stratégie du Canada pour le Nord, à veiller à ce que la Commission canadienne des affaires polaires joue son rôle pour régler les enjeux polaires mondiaux à l'avantage des gens du Nord et de tous les Canadiens.

David J. Scott, Ph.D

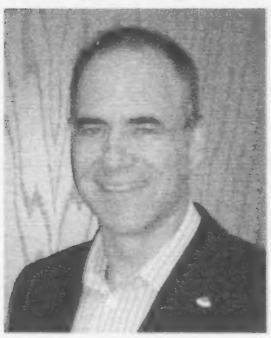

La Commission canadienne des affaires polaires a été profondément attristée par la disparition tragique de Marty Bergmann en août 2011. Nous reconnaissons sa contribution sans égale pour l'avancement du savoir polaire. Il nous manque à tous profondément.

Situé sur l'île d'Ellesmere, au Nunavut, plus précisément dans le Parc national Quttinirpaaq, le camp du lac Hazen fonctionne depuis 1957. Parmi les projets actuels, mentionnons la surveillance de la qualité de l'eau, du climat, de la glace de lac, des ressources naturelles et des collectivités végétales. Photo : Parcs Canada

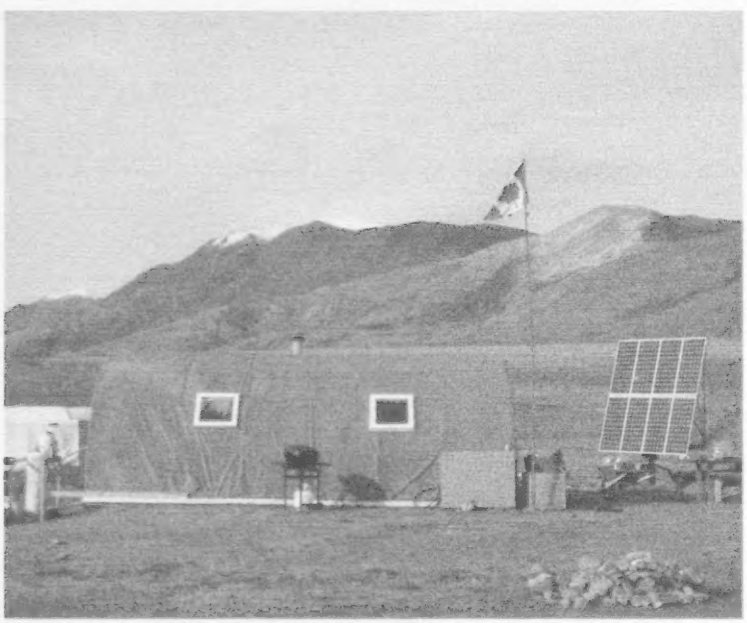

But

Être la principale institution nationale canadienne qui se consacre à la connaissance des régions polaires.

Résultats et priorités stratégiques

Le Canada occupe entièrement sa place en tant que nation polaire.

Priorités stratégiques

- Maintenir et renforcer des réseaux dynamiques sur le savoir polaire.
- Diffuser efficacement le savoir polaire en établissant la synthèse des constatations de la recherche.
- Dresser la synthèse du savoir polaire afin de dégager les perspectives, les enjeux et les tendances.

Les chercheurs utilisent la station du lac à l'Eau claire (Clearwater Lake) du CEN du Parc provincial Tursujuq, au Québec, pour étudier la végétation côtière, les lacs subarctiques, les effets du changement climatique et l'archéologie. Photo : Martin Fortier/ArcticNet

Cette année à la Commission canadienne des affaires polaires

Appuyer les jeunes chercheurs

Dans le cadre de ses efforts pour attirer la prochaine génération de scientifiques des régions polaires, la Commission coopère avec les milieux universitaires par l'intermédiaire de l'Association universitaire canadienne d'études nordiques (AUCEN) et des chercheurs des institutions de l'ensemble du pays. Elle participe aux travaux des comités du Programme de formation scientifique dans le Nord et de la Fiduciaire canadienne d'études nordiques et œuvre de concert avec les organismes de recherche et d'enseignement, notamment l'Institut arctique de l'Amérique du Nord, l'Institut circumpolaire canadien, ArcticNet, et d'autres.

Réseau canadien d'opérateurs de recherche nordique (RCORN)

Les exploitants des établissements de recherche éparpillés dans l'ensemble des régions nordiques ont créé un réseau offrant une plus grande coordination et une plus grande efficacité dans l'exploitation de l'infrastructure de recherche nordique, ce qui permet une réduction des coûts et un meilleur accès pour les chercheurs. Nous avons émaillé le présent rapport de photographies de quelques-uns d'entre eux, qui vont de laboratoires perfectionnés à de simples cabanes et stations de surveillance. Cette année, la Commission a de nouveau offert son appui au Réseau canadien d'opérateurs de recherche nordique (RCORN) et, en collaboration avec le personnel de la Direction de l'intégration des politiques scientifiques de l'Arctique d'Affaires autochtones et Développement du Nord, elle a été l'hôtesse de son assemblée générale annuelle. C'était la première fois que l'AGA du RCORN se tenait dans le Nord, soit à Churchill, Manitoba, en mars 2012.

Station de recherche du Canada dans l'Extrême-Arctique (SRCEA)

La Commission a contribué ses compétences au comité consultatif concernant le projet de Station de recherche du Canada dans l'Extrême-Arctique. La station, qui sera construite à Cambridge Bay, au Nunavut, viendra compléter et renforcer le réseau canadien actuel d'installations de recherche arctiques et subarctiques.

Sustaining Arctic Observing Networks (SAON)

La Commission canadienne des affaires polaires a appuyé la participation du Canada aux SAON (réseaux d'observation de l'Arctique) du Conseil de l'Arctique, qui coordonnent et améliorent les activités de surveillance circumpolaire dans l'Arctique et a commencé à fournir des services de coordination et de secrétariat au comité canadien des SAON.

Le partenariat Sustaining Arctic Observing Networks (SAON) a pour but de constituer un réseau international de systèmes durables et coordonnés d'observation et d'échange des données dans l'Arctique pour recueillir de l'information sur les systèmes environnementaux et les changements socioéconomiques.

Le groupe directeur de SAON compte des représentants des huit pays de l'Arctique, des participants permanents du Conseil de l'Arctique et de groupes de travail de ce dernier, ainsi que des membres du Comité international pour les sciences de l'Arctique (CISA) et de l'Organisation météorologique mondiale (OMM). Ce groupe établit également le lien avec les activités et les intérêts des pays autres que ceux de l'Arctique en matière de sciences de l'Arctique et d'observation, de gestion des données, ainsi qu'avec les systèmes mondiaux d'observation.

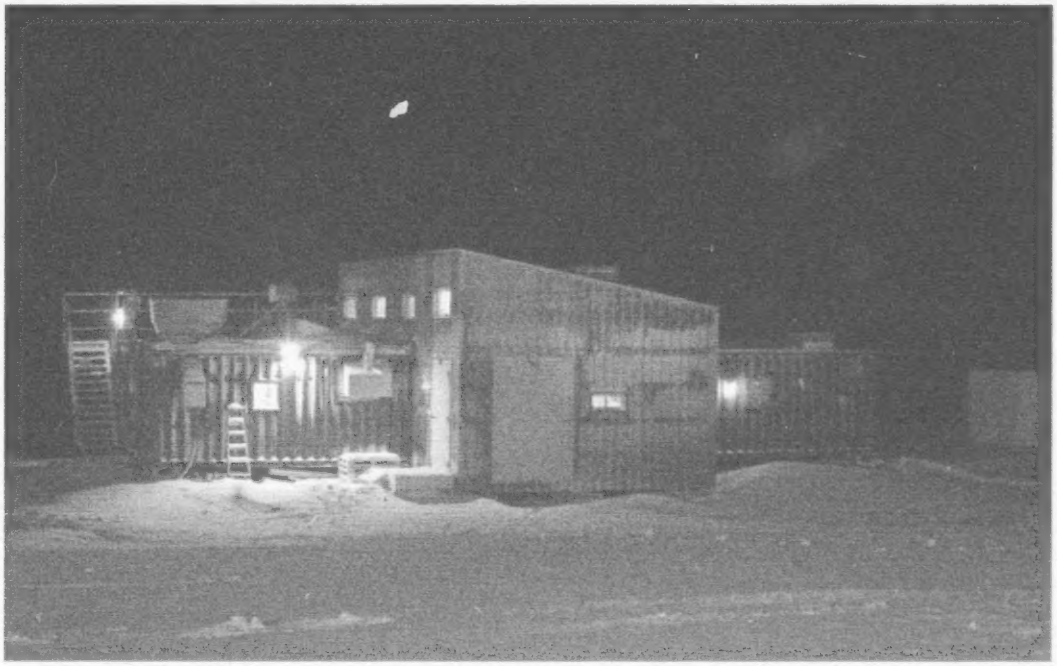

Le Laboratoire de recherche atmosphérique en environnement polaire (PEARL) est situé à Eureka dans l'Extrême-Arctique. Cette installation de surveillance atmosphérique est l'un des très rares observatoires atmosphériques de l'Extrême-Arctique et le seul au Canada. Ci-dessus : après l'agrandissement, l'installation Lidar atmosphérique de profilage de l'ozone (OPAL) à Eureka. Photo : Pierre Fogal

Comité international pour les sciences arctiques (CISA)

La Commission canadienne des affaires polaires représente le Canada au Comité international pour les sciences arctiques (CISA), organisme non gouvernemental dont l'objet est d'encourager, de faciliter et de promouvoir la collaboration entre tous les pays qui interviennent dans la recherche arctique, dans toutes les disciplines et dans toutes les régions de l'Arctique. La personne qui représente le Canada au conseil du CISA est M. David Hik, membre du conseil de la Commission, qui en a été élu président en 2011. Le comité national canadien pour le CISA, créé par la Commission, compte plus de 40 membres venant d'organismes gouvernementaux, non gouvernementaux et autochtones, ainsi que des universités et des établissements de recherche. Le comité offre un lien direct entre les chercheurs nordiques canadiens et le CISA.

En avril 2012, le Canada sera l'hôte de la semaine du Sommet de la science arctique (SSSA), soit l'événement annuel où se retrouvent les organisations internationales de recherche arctique. Les nombreuses réunions scientifiques et de gestion tenues au cours de la SSSA en ont fait une tribune importante de coordination, de collaboration et de coopération internationales dans les sciences de l'Arctique. La Commission a organisé et héberge le site Web de l'événement, qui aura lieu en marge de la conférence 2012 de l'Année polaire internationale à Montréal.

La nouvelle installation de recherche arctique d'Old Crow (Yukon) appartient à la Première nation des Vuntut Gwitchin. Ses locaux permettent un entreposage à court et à long terme et comportent un laboratoire élémentaire doté d'une collection paléontologique, d'un congélateur-chambre et d'une hotte à aspiration. Photo : kobayashi + zedda Architects ltd.

Comité scientifique de la recherche antarctique (CSRA)

La Commission canadienne des affaires polaires est l'instance qui représente le Canada au Comité scientifique de la recherche antarctique, comité interdisciplinaire du Conseil international des unions scientifiques (CIUS), et qui lance, élabore et coordonne les activités internationales de recherche de haut niveau dans l'Antarctique. Il incombe à la Commission de faire valoir les intérêts nationaux du Canada dans l'Antarctique et dans la recherche scientifique polaire et de diffuser les renseignements pertinents du CSRA aux milieux canadiens de la recherche polaire. Cette année, la Commission a amorcé ses préparatifs pour la rencontre, en juillet 2012, des délégués du CSRA et la conférence scientifique publique de Portland, Orégon, aux É.-U.

La station de recherche du lac Kluane de l'Institut Arctique de l'Amérique du Nord a été établie en 1961 près du plus grand champ de glace non polaire du monde. Elle fonctionne depuis plus de 50 ans. C'est un endroit privilégié pour étudier le changement climatique en observant le comportement des glaciers. La station compte de nouvelles installations, notamment un laboratoire sec, un laboratoire humide, une salle informatique et des bureaux pour les chercheurs principaux. Photo : Lance Goodwin

Comité canadien de la recherche antarctique (CCRA)

Le Comité canadien de la recherche antarctique est le comité national canadien de l'Antarctique en vertu des dispositions du CSRA. Sa tâche est d'offrir des conseils sur les questions concernant la recherche dans l'Antarctique, de veiller à ce que les milieux canadiens de la recherche polaire participent aux activités de planification de la recherche dans l'Antarctique et d'encourager la collaboration internationale dans l'Antarctique et dans la recherche sur les régions polaires. Le comité, avec l'aide de la Commission canadienne des affaires polaires, a mis au point le Programme canadien de recherche sur l'Antarctique, où sont clairement énoncées les priorités de recherche du

Canada dans l'Antarctique, notamment le renforcement des liens entre la recherche arctique et antarctique, et il propose une structure de gouvernance réunissant des intervenants gouvernementaux et non gouvernementaux. La Commission a continué cette année à faire la promotion du Programme canadien de recherche sur l'Antarctique au sein des ministères et organismes fédéraux concernés par les questions relatives à l'Antarctique, en étant consciente que les connaissances recueillies dans le cadre de la recherche sur l'Antarctique nous permettent de mieux connaître l'Arctique canadien. Les porte-parole de plusieurs ministères fédéraux ont manifesté leur appui à ce programme.

Conseil de l'Arctique (CA)

Le Conseil de l'Arctique est une tribune intergouvernementale de haut niveau qui offre un mécanisme permettant de répondre aux préoccupations et aux défis communs des gouvernements des pays de l'Arctique et des gens qui habitent cette région du globe. Le Canada assumera la présidence du Conseil de l'Arctique en 2013 et, à titre de préparation, la Commission canadienne des affaires polaires continue d'aider le Canada à répondre à ses engagements en appuyant le Conseil de l'Arctique par sa participation au groupe central canadien du CA.

Le nouveau Centre de recherche de l'Arctique de l'Ouest, situé à Inuvik, dans les T.-N.-O., est de loin supérieur à l'ancien bâtiment, qui fonctionnait depuis 46 ans. Il compte de meilleurs locaux d'entreposage et des installations de laboratoire ultramodernes qui répondront aux besoins des groupes chercheurs. D'architecture ouverte et bien illuminé, disposant d'espaces de présentation et de salles de cours, le Centre accueille également les visiteurs locaux. Photo : Aurora Research Institute

Faits saillants scientifiques canadiens de l'Année polaire internationale (API)

Au cours de l'Année polaire internationale 2007-2008, les scientifiques canadiens ont œuvré dans 52 projets, à plus de 100 endroits dans l'ensemble du nord canadien et à bord de cinq brise-glace canadiens. Leurs constatations couvrent l'ensemble des sciences de l'Arctique, de la haute atmosphère jusqu'aux profondeurs de l'océan, sans oublier les terres, les glaces, la faune et les collectivités nordiques. La Commission a, cette année, maintenu son engagement à long terme envers la réussite de l'API en publiant le *Rapport scientifique sur l'Année polaire internationale : faits saillants canadiens* ; cet ouvrage est un résumé, à l'intention du public, des résultats scientifiques canadiens dans le cadre de l'Année polaire internationale. La diffusion du rapport se fera par l'Internet et dans le cadre de la conférence « De la connaissance à l'action » de l'Année polaire internationale qui se tiendra à Montréal en avril 2012. Le rapport contient un exposé des principales constatations de nos scientifiques en biologie, géophysique et sciences sociales. Produit avec l'aide et la collaboration d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada et bénéficiant d'illustrations en couleur et de photographies intéressantes, le rapport des faits saillants constitue un outil de référence utile offrant aux journalistes, aux élus, aux

responsables de l'élaboration des politiques, aux enseignants, aux étudiants et au grand public un accès immédiat aux découvertes du Canada dans le cadre de l'Année polaire internationale. On peut le trouver au site Web de la Commission, au www.polarcom.gc.ca.

Réseau canadien d'information polaire (RCIP)

Le site Web de la Commission canadienne des affaires polaires est la principale source canadienne de renseignements exhaustifs et à jour sur le savoir polaire. Le visiteur y trouvera le site interactif du Réseau canadien d'information polaire, qui comporte un répertoire pour les chercheurs, un forum pour la science polaire, un calendrier des événements polaires, et un guide cartographique des établissements de recherche nordique. Le répertoire en question affiche plus de 2 000 experts canadiens du Nord et de l'Antarctique. Le forum pour la science polaire offre des possibilités d'échange d'information, de discussion et de collaboration en direct. Son babillard, actualisé quotidiennement, offre une vaste gamme de renseignements, notamment les débouchés d'emploi, les demandes de propositions, les nouvelles publications, les conférences et ateliers, les cours sur le terrain, les offres de financement et bourses de recherche, et recense les événements polaires à venir. La carte des établissements de recherche est un outil interrogeable aidant les chercheurs du Canada et de par le monde à planifier leurs saisons de terrain dans le Nord canadien.

Le nouveau laboratoire Roy M. « Fritz » Koerner, dans ses locaux de Resolute Bay, au Nunavut, fait partie de la vaste structure du Programme du plateau continental polaire (PPCP). Grâce aux travaux de rénovation et aux ajouts construits, l'installation de Resolute a presque doublé sa capacité tout en réduisant ses incidences environnementales. Photo : Ressources naturelles Canada, Ron DiLabio

Commission canadienne des affaires polaires
Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice terminé le 31 mars 2012 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction de la Commission canadienne des affaires polaires (ci-après, la « Commission »). La direction a préparé ces états financiers en se fondant sur les politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements qui y sont présentés reposent sur les meilleures estimations et le meilleur jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au titre de la comptabilité et de la présentation des rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de la Commission. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le *Rapport annuel* et le *Rapport sur le rendement* de la Commission concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôles internes, en matière de rapports financiers (CIRF), conçu pour donner une garantie raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour garantir une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres de la Commission soient au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque, concernant l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable, reposant sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

La Commission fera périodiquement l'objet d'audits périodiques des contrôles de base par le Bureau du contrôleur général et utilisera les résultats de ces audits pour se conformer à la *Politique sur le contrôle interne* du Conseil du Trésor.

Entre-temps, la Commission a entrepris une évaluation fondée sur le risque du système de CIRF pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2012, conformément à la *Politique sur le contrôle interne* du Conseil du Trésor et nous donnons en annexe un résumé des résultats et du plan d'action.

Le Bureau du vérificateur général, auditeur indépendant du gouvernement du Canada, a émis une opinion sur la fidélité de la représentation des états financiers de la Commission, sans donner d'opinion de l'auditeur au sujet de l'évaluation annuelle de l'efficacité des contrôles internes de la Commission en matière de rapports financiers.

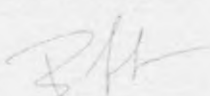

Bernard Funston

Président du conseil d'administration

David J. Scott

Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada

Date: le 16 janvier 2013

Auditor General of Canada
Vérificateur général du Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au conseil d'administration de la Commission canadienne des affaires polaires et au ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Commission canadienne des affaires polaires, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2012, et l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle, l'état de la variation de la dette nette ministérielle et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission canadienne des affaires polaires au 31 mars 2012, ainsi que des résultats de son exploitation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Pour le vérificateur général du Canada,

Terrance DeJong

Terrance DeJong, CA
Vérificateur général adjoint

16 Janvier 2013
Ottawa, Canada

Commission canadienne des affaires polaires
État de la situation financière
au 31 mars
(en dollars)

	2012	2011 Redressé (note 5)
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	85 273 $	97 553 $
Indemnités de vacances et congés compensatoires	14 915	18 232
Avantages sociaux futurs (note 7)	45 509	255 322
Total des passifs	145 697	371 107
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	69 054	88 694
Débiteurs et avances (note 8)	17 602	12 696
Total des actifs financiers	86 656	101 390
Dette nette ministérielle	59 041	269 717
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	13 645	9 498
Immobilisations corporelles (note 9)	62 363	79 109
Total des actifs non financiers	76 008	88 607
Situation financière nette ministérielle	16 967 $	(181 110 $)

Obligations contractuelles (note 10)
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Bernard Funston
Président du conseil d'administration

David J. Scott
Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada
Date: le 16 janvier 2013

Commission canadienne des affaires polaires
État des résultats et de la situation financière ministérielle
pour l'exercice terminé le 31 mars
(en dollars)

	2012 Résultats prévus	2012	2011 Redressés (note 5)
Charges			
Programme de promotion, de développement et de diffusion du savoir polaire	722 422 $	766 486 $	810 167 $
Services internes	418 760	381 591	363 803
Rapport de synthèse de l'Année polaire internationale (API)	127 500	146 373	-
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	1 268 682	1 294 450	1 173 970
Financement du gouvernement			
Encaisse nette fournie par le gouvernement	1 279 998	1 225 770	996 812
Encaisse nette fournie par un autre ministère (note 11)	127 500	146 373	-
Services fournis gratuitement par d'autres ministères et organismes (note 11)	133 991	140 024	136 085
Variation des montants à recevoir du Trésor	40 279	(19 640)	13 370
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement	(313 086)	(198 077)	27 703
Situation financière nette ministérielle – début de l'exercice	(181 110)	(181 110)	(153 407)
Situation financière nette ministérielle – fin de l'exercice	131 976 $	16 967 $	(181 110 $)

Information sectorielle (note 12)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission canadienne des affaires polaires

État de la variation de la dette nette ministérielle

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)

	2012 Résultats prévus	2012	2011 Redressés (note 5)
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement	(313 086 $)	(198 077 $)	27 703 $
Variation due aux immobilisations corporelles			
Acquisition d'immobilisations corporelles	9 116	7 090	7 831
Amortissement des immobilisations corporelles	(30 910)	(23 612)	(27 081)
Perte à l'aliénation d'immobilisations corporelles	-	(224)	-
Variation totale due aux immobilisations corporelles	(21 794)	(16 746)	(19 250)
Variation due aux charges payées d'avance	(5 449)	4 147	6 000
Augmentation (diminution) nette de la dette ministérielle	(340 329)	(210 676)	14 453
Dette nette ministérielle – début de l'exercice	269 717	269 717	255 264
Dette nette ministérielle – fin de l'exercice	(70 612 $)	59 041 $	269 717 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission canadienne des affaires polaires
État des flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars
(*en dollars*)

	2012	2011 Redressés (note 5)
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	1 294 450 $	1 173 970 $
Encaisse nette fournie par un autre ministère (note 11)	(146 373)	-
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 11)	(140 024)	(136 085)
Amortissement des immobilisations corporelles	(23 612)	(27 081)
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(224)	-
Variations de l'état de la situation financière :		
Augmentation (diminution) des débiteurs et des avances	4 906	4 924
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	4 147	6 000
Diminution (augmentation) des passifs	12 280	(13 437)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances	3 317	(3 080)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	209 813	(16 230)
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	1 218 680	988 981
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	7 090	7 831
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	7 090	7 831
Encaisse nette fournie par le gouvernement	1 225 770 $	996 812 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission canadienne des affaires polaires

Notes aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

1. Pouvoirs et objectifs

La Commission canadienne des affaires polaires a été constituée le 1er février 1991 par la *Loi sur la Commission canadienne des affaires polaires* et est un établissement public nommé à l'Annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle a commencé ses activités le 9 septembre 1991. Elle a été créée dans le but de promouvoir et de favoriser le développement et la diffusion des connaissances sur les régions polaires, de surveiller l'évolution de ces connaissances au Canada et ailleurs dans le monde, de rehausser l'image de nation polaire du Canada sur la scène internationale et de fournir aux Canadiens et aux Canadiennes ainsi qu'aux organisations, institutions et associations canadiennes, de l'information sur les recherches concernant les régions polaires. Ses dépenses d'exploitation sont financées, pour l'essentiel, par une autorisation budgétaire annuelle.

La Commission canadienne des affaires polaires mène deux activités de programme : promouvoir, développer et diffuser les connaissances relatives aux régions polaires et fournir les services internes nécessaires à l'exécution de son mandat.

2. Limites financières

La Commission est tenue, en vertu de la *Loi sur la Commission canadienne des affaires polaires*, d'avoir des bureaux dans la région de la Capitale nationale et au moins un bureau au-delà du soixantième degré de latitude Nord. Malgré cette exigence administrative, de façon à réduire les coûts, la Commission avait fermé son dernier bureau du Nord en janvier 2000. En novembre, le bureau a été ouvert de nouveau.

3. Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux politiques comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donne lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Voici les principales conventions comptables :

a) Autorisations parlementaires

La Commission est financée par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties à la Commission ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement

reconnus, étant donné que les autorisations sont fondées avant tout sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'État des résultats et de la situation financière nette de la Commission, ainsi que dans l'État de la situation financière, ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. Nous donnons à la note 4 un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers.

b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

La Commission fonctionne grâce au Trésor, qui est administré par le Receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par la Commission est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par la Commission sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères et organismes au sein du gouvernement fédéral.

c) Montant à recevoir du Trésor

Les montants à recevoir du Trésor découlent d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations de la Commission et le moment où elle est traitée par le Trésor. Les montants à recevoir du Trésor correspondent au montant net de l'encaisse que la Commission a le droit de prélever du Trésor, sans autres autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

d) Revenus

Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les faits sous-jacents sont survenus.

Les revenus aux fins de contributions pour le Rapport de synthèse de l'Année polaire internationale (API) sont constatés en même temps que les dépenses afférentes sont engagées.

e) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les contributions sont constatées au cours de l'exercice pendant lequel le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité.

Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.

Les services fournis gratuitement par d'autres ministères et organismes pour les services consultatifs, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et l'audit des états financiers de la Commission sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

f) Avantages sociaux futurs

i. Prestations de retraite :

Les employés admissibles cotisent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux multiemployeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la Commission au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale de la Commission découlant du régime. La responsabilité de la Commission pour le régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, qui est le répondant du régime.

ii. Indemnités de départ :

Certains employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services qui y donnent droit. Les coûts des avantages sociaux gagnés par les employés sont calculés à l'aide de l'information tirée des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle au titre des prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

g) Débiteurs

Les débiteurs sont présentés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Une provision est établie pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

h) Opérations en devises

Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date des opérations. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la fin de l'exercice. Les gains et les pertes nets résultant de frais d'adhésion à des organismes internationaux acquittés en devises sont présentés dans le poste *Services professionnels et spéciaux* à l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle.

i) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles dont le coût initial est d'au moins 1 000 $ sont comptabilisées à leur coût d'achat. La Commission n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée utile estimative de l'immobilisation, de la façon suivante :

Catégorie d'immobilisations	*Période d'amortissement*
Matériel de bureau	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Logiciels	5 ans
Mobilier et accessoires	5 ans

j) Incertitude relative à la mesure

La direction a dû, pour préparer les présents états financiers, faire des estimations et poser des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges qui y sont présentés. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux postes pour lesquels des estimations sont faites sont le passif au titre des avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont réexaminées périodiquement et, à mesure que des ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

4. Autorisations parlementaires

La Commission reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les postes comptabilisés dans l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle et dans l'État de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice à venir. De la sorte, les résultats nets des activités de fonctionnement de la Commission pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés en fonction du financement octroyé par le gouvernement ou d'après la méthode de la comptabilité d'exercice. Nous donnons un rapprochement des différences dans les tableaux suivants.

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisées

	2012	2011 Redressés (note 5)
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	1 294 450 $	1 173 970 $
Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais sans incidence sur les autorisations :		
Encaisse nette fournie par un autre ministère	(146 373)	-
Services fournis gratuitement	(140 024)	(136 085)
Amortissement des immobilisations corporelles	(23 612)	(27 081)
Perte sur aliénation d'immobilisations corporelles	(224)	-
Variation des prestations de départ des employés	209 813	(16 230)
Variation des charges payées d'avance	2 000	7 854
Variation des indemnités de vacances	3 317	(3 080)
Diminution des charges à payer non imputées aux autorisations	45 418	-
Autres	7 208	8 134
Total des postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais sans incidence sur les autorisations	1 251 973	1 007 482
Ajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	7 090	7 831
Charges payées d'avance	4 147	1 333
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	1 263 210 $	1 016 646 $

b) *Autorisations fournies et utilisées*

	2012	2011
Autorisations fournies		
Crédit 40 – Dépenses de fonctionnement	936 747 $	938 944 $
Transfert de crédits du Conseil du Trésor pour dépenses de programmes	254 887	45 350
	1 191 634	984 294
Montants législatifs	121 259	70 143
	1 312 893	1 054 437
Moins : Crédits inutilisés - fonctionnement	(49 683)	(37 791)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	1 263 210 $	1 016 646 $

5. Modifications comptables

a) *Modifications à la politique comptable*

Au cours de l'exercice 2011-2012, des modifications ont été apportées à la *Norme comptable 1.2 du Conseil du Trésor – États financiers des ministères et organismes*, pour améliorer la divulgation de l'information financière des ministères et organismes fédéraux. Les modifications entrent en vigueur dès l'exercice se terminant le 31 mars 2012. Nous décrivons ci-après les changements importants aux états financiers de la Commission. Ces changements ont été appliqués rétroactivement et les renseignements comparatifs pour 2010-2011 ont été redressés.

La dette nette (soit les passifs moins les actifs financiers) est maintenant présentée dans l'État de la situation financière. Pour accompagner ce changement, la Commission présente maintenant un État de la variation de la dette nette et ne présente plus d'État de l'avoir.

Le financement du gouvernement et les crédits liés aux services fournis gratuitement par les autres ministères et organismes sont désormais constatés dans l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle sous « Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement ». Lors des exercices précédents, la Commission constatait ces transactions directement dans l'État de l'avoir du Canada. Ce changement a eu pour effet de réduire le coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement, qui se chiffrait à 1 346 154 $ en 2012 (955 974 $ en 2011).

b) Correction d'erreurs touchant les états financiers des exercices précédents

La direction a constaté que l'évaluation des avantages sociaux futurs a été surestimée concernant l'exercice terminé le 31 mars 2011 et auparavant. Il en a résulté une diminution du passif des avantages sociaux futurs de 27 979 $ au 31 mars 2011 et une augmentation des salaires et avantages sociaux de 2 077 $ au 31 mars 2011, ainsi qu'une sous-estimation de la situation financière nette de la Commission de 30 056 $ au début de l'exercice.

De plus, la direction a constaté que l'amortissement d'actifs en immobilisations corporelles était supérieur à la valeur des immobilisations corporelles au 31 mars 2011 et auparavant. Il en a résulté une sous-évaluation des immobilisations corporelles de 10 564 $ au 31 mars 1011 et une surévaluation de 3 734 $ des charges d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 mars 2011, ainsi qu'une sous-évaluation de la situation financière nette de la Commission de 6 830 $ au début de l'exercice.

Nous illustrons au tableau qui suit l'effet de ces modifications comptables et de la correction des erreurs touchant les états financiers des exercices précédents :

	2011 Tel que déclaré précédem-ment	a) Modifica-tions comptables	b) Correction des erreurs	2011 Redressé
État des résultats et de la situation financière nette ministérielle :				
Charges totales	1 175 627 $	-	(1 657 $)	1 173 970 $
Encaisse nette fournie par le gouvernement	-	996 812 $	-	996 812
Variation des montants à recevoir du Trésor	-	13 370	-	13 370
Services fournis gratuitement par d'autres ministères et organismes	-	136 085	-	136 085
Situation nette ministérielle – début de l'exercice	(190 293)	-	36 886	(153 407)
Situation nette ministérielle – fin de l'exercice	(219 653)	-	38 543	(181 110)
État de la situation financière :				
Avantages sociaux futurs	283 301 $	-	(27 979 $)	255 322 $
Immobilisations corporelles	68 545	-	10 564	79 109
Situation financière nette ministérielle	(219 653)	-	38 543	(181 110)

6. Créditeurs et charges à payer

Nous donnons au tableau qui suit les détails des créditeurs et des charges à payer de la Commission :

	2012	2011
Débiteurs – fournisseurs externes	56 682 $	38 747 $
Charges à payer	18 659	12 232
Salaires et avantages sociaux à payer	9 932	46 574
Total	85 273 $	97 553 $

7. Avantages sociaux futurs

a) Prestations de retraite

Les employés de la Commission participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime des rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

Les employés et la Commission versent des cotisations couvrant le coût du régime. Au 31 mars 2012, les charges s'élèvent à 47 049 $ (49 240 $ à pareille date en 2011), soit environ 1,8 fois (1,9 fois en 2011) les cotisations des employés.

Les cotisations de la Commission au régime sont passées en charges dans l'exercice où elles sont engagées et constituent son obligation totale envers le régime. La responsabilité de la Commission concernant le régime de retraite se limite aux cotisations qu'elle verse. Les excédents ou déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, qui est le répondant du régime.

b) Indemnités de départ

La Commission verse des indemnités de départ à ses employés en fonction de leur admissibilité, de leurs années de service et de leur salaire à la cessation d'emploi. Ces indemnités de départ ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les autorisations futures. Au 31 mars 2012, les indemnités de départ totalisaient :

	2012	2011 Redressé (note 5)
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	255 322 $	239 092 $
Charges pour l'exercice	10 815	16 230
Prestations versées pendant l'exercice	(220 628)	-
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	45 509 $	255 322 $

Dans le cadre des négociations de conventions collectives avec certains groupes d'employés, et compte tenu des changements apportés aux conditions d'emploi des cadres et de certains employés non représentés, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie de départ des employés a cessé pour ceux-ci à compter de 2012. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité de recevoir immédiatement la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou résiduelle des prestations à la cessation d'emploi dans la fonction publique. Ces modifications ont été intégrées dans le calcul de l'obligation au tire des indemnités de départ courues.

8. Débiteurs et avances

Nous donnons au tableau qui suit les détails des débiteurs et des avances de la Commission :

	2012	2011
Débiteurs – autres ministères et organismes	17 002 $	12 096 $
Avances de petite caisse	600	600
Total	17 602 $	12 696 $

9. Immobilisations corporelles

Catégorie d'immobilisations	Coût			
	Solde d'ouverture redressé (note 5)	Acquisitions	Aliénations et radiations	Solde de clôture
Matériel de bureau	2 229 $	-	-	2 229 $
Matériel informatique	111 591	5 725 $	(2 388 $)	114 928
Logiciels	42 105	-	-	42 105
Meubles et accessoires	3 888	1 365	-	5 253
Total	159 813 $	7 090 $	(2 388 $)	164 515 $

	Amortissement cumulé			
	Solde d'ouverture redressé (note 5)	Amortissement	Aliénations et radiations	Solde de clôture
Matériel de bureau	892 $	446 $	-	1 338 $
Matériel informatique	66 979	13 967	(2 164 $)	78 782
Logiciels	10 869	8 421	-	19 290
Meubles et accessoires	1 964	778	-	2 742
Total	80 704 $	23 612 $	(2 164 $)	102 152 $

	Valeur comptable nette	
	2012	2011 Redressée (note 5)
Matériel de bureau	891 $	1 337 $
Matériel informatique	36 146	44 612
Logiciels	22 815	31 236
Meubles et accessoires	2 511	1 924
Total	62 363 $	79 109 $

Les charges d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 mars 2012 s'établissent à 23 612 $ (les charges redressées à pareille date en 2011 sont de 27 081 $).
L'aliénation de matériels informatiques coûtant 2 388 $ s'est soldée par une perte de 224 $.

10. Obligations contractuelles

En raison de leur nature même, les activités de la Commission peuvent se traduire par des contrats et des obligations d'envergure en vertu desquels la Commission sera tenue, à la réception des biens et des services, d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années. L'engagement le plus important touche le bail d'exploitation de ses locaux. Voici, en résumé, une estimation raisonnable des obligations contractuelles :

	2013	2014	2015	2016	2017 et suivantes	Total
Bail d'exploitation	126 981 $	126 981 $	123 735 $	123 735 $	72 179 $	573 611$

11. Opérations entre apparentés

La Commission, en vertu du principe de la propriété commune, est apparentée à la totalité des ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. La Commission conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et dans des modalités commerciales normales. Au cours de l'exercice, la Commission a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères et organismes, comme il est indiqué ci-dessous.

a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

La Commission, au cours de l'exercice, a reçu gratuitement des services de certains organismes de services communs, concernant l'audit, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, les salaires et les coûts connexes de gestion des ressources humaines. Ces services ont été constatés comme suit dans l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle :

	2012	2011
Services d'audit du Bureau du vérificateur général du Canada	101 500 $	95 000 $
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	34 524	37 085
Salaires et coûts connexes des services de gestion des ressources humaines fournis par Affaires autochtones et Développement du Nord Canada	4 000	4 000
Total	140 024 $	136 085 $

De manière à optimiser l'efficience et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public, le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs par lesquels un seul ministère ou organisme fournit gratuitement des services à tous les autres. Le coût de ces services, par exemple le service de paie et d'émission de chèques de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, n'est pas inclus dans l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle.

b) Autres transactions entre apparentés

	2012	2011
Charges – autres ministères et organismes :		
Locaux à bureaux	118 768 $	99 037 $
Salaires et avantages sociaux des employés	78 709	70 143
Services professionnels	23 128	18 726
Téléphone et télécommunications	929	6 925
Impression et publication	385	-
Fournitures de bureau	282	-
Total	222 201 $	194 831 $

De plus, la Commission a reçu d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada un montant de 146 373 $ pour le Rapport de synthèse de l'Année polaire internationale (API).

12. Information sectorielle

La présentation sectorielle de l'information repose sur l'architecture des activités de programme de la Commission. Cette présentation sectorielle est fondée sur les mêmes conventions comptables que celles décrites à la note 3, Sommaire des principales conventions comptables. Nous donnons au tableau qui suit les charges engagées pour les principales activités de programme, par principaux articles de dépenses et de revenus. Voici les résultats de chaque secteur pour la période :

	Résultats prévus	Program-me	Services internes	API	Total 2012	2011 Redressé (note 5)
Charges de fonctionnement						
Salaires et avantages sociaux des employés	524 198 $	409 786 $	108 930 $	-	518 716 $	521 423 $
Services professionnels et spéciaux	358 133	10 594	228 270	112 825 $	351 689	252 318
Locaux	123 734	92 318	24 540	-	116 858	98 583
Honoraires des administrateurs	80 000	89 708	-	3 795	93 503	44 955
Impression et publication	34 099	27 710	7 366	29 753	64 829	32 163
Déplacements et hébergement	50 982	56 919	1 442	-	58 361	125 175
Affiliations	27 000	29 294	369	-	29 663	24 685
Amortissement des immobilisations corporelles	30 910	18 654	4 958	-	23 612	27 081
Téléphone et télécommunications	15 812	10 671	2 837	-	13 508	15 489
Fournitures de bureau	13 814	10 655	2 832	-	13 487	22 098
Contributions	10 000	10 000	-	-	10 000	10 000
Perte sur aliénation d'immobilisations corporelles	-	177	47	-	224	-
Coût de fonctionnement net avant financement du gouvernement	1 268 682 $	766 486 $	381 591 $	146 373 $	1 294 450 $	1 173 970 $

13. Instruments financiers

Les instruments financiers de la Commission sont les débiteurs et les avances et les créditeurs et les charges à payer. Sauf mention contraire, la direction est d'avis que la Commission n'est pas exposée à un risque important en matière d'intérêt, de devises ou de crédit découlant de ces instruments financiers. Sauf mention contraire aux présentes, la direction est d'avis que la valeur comptable des instruments financiers équivaut approximativement à leur juste valeur en raison de leur échéance imminente.

14. Chiffres comparatifs

Les données comparatives ont été reclassées afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

Annexe à la Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers de la Commission canadienne des affaires polaires pour l'exercice 2011-2012 (non vérifiés)

1. **Introduction**

   En vertu de la *Politique sur le contrôle interne (PCI)* du Conseil du Trésor, les ministères et organismes doivent préciser les mesures qu'ils prennent pour maintenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF). De la sorte, les ministères et organismes doivent évaluer annuellement leurs systèmes de CIRF, préparer des plans d'action pour apporter tout correctif nécessaire et joindre à leur Déclaration de responsabilité de la direction un résumé des résultats de leur évaluation et un plan d'action.

   La Commission canadienne des affaires polaires (la « Commission ») utilisera les résultats de la vérification des contrôles de base effectuée par le Bureau du contrôleur général afin de respecter la *Politique sur le contrôle interne* du Conseil du Trésor. Jusqu'à la tenue d'un audit, la Commission continuera à mener une évaluation du système de CIRF fondée sur le risque. Nous donnons ci-après un résumé des résultats de l'évaluation menée au 31 mars 2012.

2. **Résultats de l'évaluation au 31 mars 2012**

   La Commission en est encore au premier stade de la mise en œuvre de la PCI et du CIRF et continuera à y travailler au cours des trois prochains exercices. Jusqu'à maintenant, d'après l'évaluation préliminaire de l'efficacité du concept, il ressort que des améliorations s'imposent dans la documentation des processus. De plus, compte tenu des changements intervenus en fin d'exercice au sein du personnel et de la refonte des processus opérationnels, l'efficacité conceptuelle des contrôles au niveau des processus d'affaires doit être réévaluée.

   La Commission continue à se fonder dans une large mesure sur les résultats de l'audit de ses états financiers mené par le Bureau du vérificateur général. Il faudra s'attaquer, en 2012-2013, à accroître les points de contrôle interne dans tous les processus d'affaires, ainsi que l'efficacité des contrôles liés à la comptabilisation de la conservation et de l'aliénation des actifs fixes.

3. **Plan d'évaluation**

   L'**efficacité conceptuelle** (ou efficacité du concept) vise à dégager et à documenter les contrôles clés, pour veiller à ce qu'ils soient en place et harmonisés aux risques qu'ils visent à atténuer et que les correctifs appropriés soient apportés dans les meilleurs délais.

   La Commission compte terminer l'évaluation de l'efficacité conceptuelle de ses activités de contrôle au niveau de l'entité (CNE), des contrôles généraux de la technologie de l'information (CGTI) et des contrôles liés aux processus opérationnels clés (CLPOC), en insistant, tout d'abord, sur la procédure d'approvisionnement et de paiement et la paie en 2012-2013.

   L'**efficacité opérationnelle** vise à faire en sorte que les contrôles clés fonctionnent de la façon prévue au cours d'une période déterminée et que les correctifs appropriés soient apportés dans les meilleurs délais.

   Les essais concernant l'efficacité opérationnelle du CNE et des CLPOC seront terminés en 2013-2014 et ceux des CGTI, en 2014-2015.

   La Commission amorcera une surveillance constante du système de CIRF par la mise au point et en œuvre d'un plan de contrôle permanent. La Commission, de cette manière, mettra totalement en œuvre la PCI au cours des trois prochains exercices.

Les installations de l'Institut de recherche du Nunavut, à Iqaluit, ont été reconstruites en totalité. Les nouvelles installations bénéficient de laboratoires bien équipés, de salles de cours, d'un centre de conférence et de locaux d'entreposage. Photo : Nunavut Research Institute

Personnel

David J. Scott, directeur exécutif *

Sandy Bianchini, adjointe administrative

Jean-Marie Beaulieu, conseiller scientifique principal

John Bennett, gestionnaire, communication et information

Laurie Buckland, gestionnaire du site Web/analyste de recherche

Tom Egan, expert-conseil en finances

Marc Meloche, conseiller principal en politique †

*En mars 2012, M. Scott est arrivé en remplacement du directeur exécutif Steven C. Bigras, qui a pris sa retraite en janvier 2012.

† La Commission bénéficie d'un appui supplémentaire d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada par une affectation spéciale, celle de M. Meloche, employé du Ministère et qui a commencé à travailler à la Commission en février 2012.

Traduction : Gérard Verreault

Couverture : La station de l'île Bylot du Centre d'études nordiques. Photo: CEN

© 2012 Commission canadienne des affaires polaires